

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

EFFICIENCE ET SUBVENTIONS SPORTIVES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre groupe avait été à l'origine de la réglementation mise en place relative au sport d'élite, véritable vitrine de l'intégration par le sport. Elle a été démantelée au profit d'une réglementation qui a montré ses limites.

Nos quartiers disposent de différentes associations sportives efficaces, mais qui se retrouvent bien souvent en concurrence, plutôt que de permettre à nos jeunes sportifs de pouvoir évoluer dans les meilleurs niveaux. L'exemple du football est révélateur : pas moins de 4 équipes de football de Vernier jouaient en 2^e ligue régionale et les équipes de juniors jouent en catégorie interrégionale de façon sporadique.

Au travers en particulier de ses subventions comme de ses moyens matériels à disposition, notre ville doit pouvoir offrir à nos jeunes des catégories de jeux aussi élevées que possible afin que nos athlètes deviennent les modèles à suivre pour les cadets.

Le PDC souhaite que les efforts consentis par la commune permettent une offre adaptée à chaque talent évitant ainsi la fuite des meilleurs éléments formés vers des communes parfois éloignées. Si la coordination des clubs est nécessaire, les moyens mis en œuvre peuvent être mutualisés et les subventions mieux ciblées. Il suffit de songer aux préparateurs physiques, physiothérapeutes, soigneurs, entraînements spécifiques, transport, matériel d'entraînement, utilisation des salles de gym durant l'hiver, etc., pour s'en convaincre si besoin était.

Une étude est utile pour cerner les besoins, les possibilités et les modifications réglementaires afin d'améliorer l'offre en sport sur notre commune.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à étudier, en collaboration avec les clubs sportifs communaux, les possibilités de coordination entre eux, de mutualisation des ressources, de mise à disposition de moyens communaux, ainsi que la refonte de la réglementation des subventions municipales aux sportifs.

Josette Monnier
Yves Magnin
Christophe Dulex
Conseillers municipaux

Vernier, le 26 septembre 2016